



SÉMINAIRE

SOCIAL WELFARE ANALYSIS BEYOND ANTHROPOCENTRISM

14 avril 2022
En visio-conférence

Law and Economics of Nature (CRED - CERSA - Institut Jean Nicod)

Séminaire organisé par le [CRED](#) (Centre de recherche en économie et droit), le [CERSA](#) (Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques) de l'Université et l'[ENC-Team \(Environment: Concepts and Norms\)](#) de l'Institut Jean-Nicod ([ENS](#)).

La prochaine séance se tiendra jeudi 14 avril 2022 et aura pour thème : **Social Welfare Analysis Beyond Anthropocentrism**

Intervention : [Marc FLEURBAEY \(PSE\)](#)

La séance se déroulera en anglais.

Classical social welfare analysis is focused on humans and considers non-human species only insofar as they contribute to human well-being. The philosophical foundations of this anthropocentric approach are however contestable: why should humans be the only source of value? Intrinsic values of nature are increasingly being recognized in ecosystem assessments, but a framework to guide decision-making regarding trade-offs between these values remains elusive.

This presentation and subsequent discussion will focus on whether and how the main methods for social welfare analysis in economics can be extended to measure and compare well-being across species.

Marc Fleurbaey is an economist, professor at the Paris School of Economics (PSE), Director of Research at the CNRS, and Director of the CERES at the École Normale Supérieure in Paris. His research interests include social welfare analysis, social choice theory and climate economics.

[Formulaire d'inscription](#)

Le séminaire **Law & Economics of Nature** a pour vocation de prendre acte des transformations théoriques qui, dans un contexte d'inquiétude environnementale, affectent les disciplines économiques et juridiques. Les normes juridiques qui prévalent aux régimes d'appropriation ou de gouvernance des ressources naturelles ont d'évidentes conséquences welfaristes (humaines et écologiques). Les réflexions actuelles sur le ou les communs ou encore sur la personnalisation juridique d'entités



naturelles peuvent également être appréciées à cette aune. L'économie de l'environnement s'interroge de longue date sur la possibilité de fixer la valeur d'entités naturelles non marchandes. Elle oscille entre la considération des ressources environnementales comme « capital naturel » sujet à optimisation et une défense de la valeur intrinsèque de la nature non commensurable à d'autres actifs.